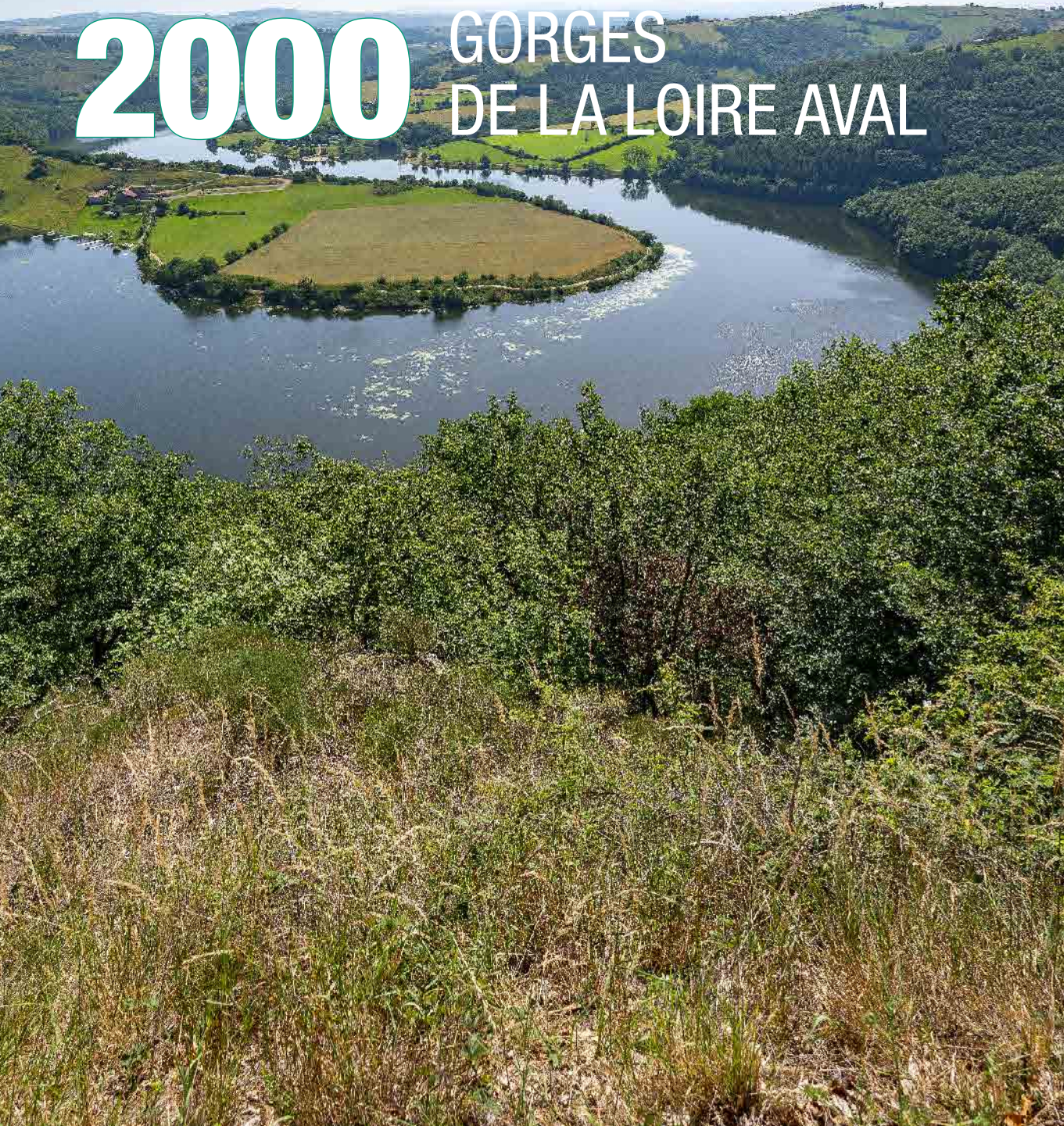




roannais
AGGLOMERATION

SITE NATURA

2000 GORGES DE LA LOIRE AVAL



ÉDITO

11 C'est le nombre de jeunes Grands-ducs nés dans les gorges de la Loire en 2017 qui ont pris leur envol. Voici un résultat concret, parmi tant d'autres, de l'action concertée menée dans le cadre de Natura 2000 ! Tout comme de nombreuses autres espèces, cet oiseau patrimonial trouve dans cet environnement préservé tout ce dont il a besoin : falaises pour nicher, nourriture qu'il se procure dans les cultures, les prairies ou les landes, etc.

Aux portes de l'agglomération, ce paysage exceptionnel abrite une biodiversité remarquable avec notamment de nombreux oiseaux. Pourtant, certains sont menacés, à l'échelle locale ou européenne. C'est pour enrayer ce déclin que le réseau Natura 2000, dans lequel s'inscrit le site des Gorges de la Loire aval («aval» car il en existe d'autres en amont mais le fleuve ne traverse ensuite que des plaines jusqu'à l'Atlantique), a été créé. Conscient des enjeux, Roannais Agglomération s'est engagé à partir de 2014 au-delà de ses limites administratives, en mettant à disposition son ingénierie pour animer le dispositif.

Un travail de longue haleine : concertation, accompagnement des porteurs de projets pour qu'ils prennent en compte les espèces au cours de leurs travaux, conseils auprès des agriculteurs, suivi des espèces d'oiseaux présentes,... Autant de missions pour préserver ce cadre précieux et les espèces qu'il accueille.

A travers cette brochure, je vous invite à découvrir le site sous différentes facettes. Bonne lecture !

Daniel Fréchet,

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 des Gorges de la Loire aval
Vice-Président de Roannais Agglomération délégué au cycle de l'eau et aux milieux naturels
Maire de Commelle-Vernay



POURQUOI CETTE BROCHURE ?

Cette brochure vise à présenter Natura 2000 et à informer les habitants et les usagers sur la grande valeur patrimoniale du site des gorges de la Loire. Elle explique aussi quels sont les outils à la disposition de tous pour éventuellement mieux gérer les milieux naturels. Elle rappellera également quelques obligations réglementaires (évaluations d'incidence Natura 2000) pour les projets soumis à l'approbation des services de l'Etat. Elle doit en outre encourager les acteurs locaux à s'identifier afin qu'ils puissent, sans crainte, présenter leurs projets qui pourraient avoir un impact significatif sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats.

RETOUR AUX SOURCES



Natura 2000 est un vaste réseau européen constitué d'un ensemble de sites naturels remarquables.

Son objectif est d'assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Parfois considérée à tort comme un handicap ou un frein au développement des territoires, Natura 2000 est au contraire une chance de pouvoir concilier développement des activités humaines et préservation des milieux naturels. A long terme, Natura 2000 est donc un atout au service de la qualité du cadre de vie, de l'homme et de la nature.

En France, la constitution de ce réseau a débuté en 2001. Le gouvernement français a confié au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) la collecte des données sur la faune et la flore (divers inventaires). Le Muséum s'est à son tour appuyé sur un réseau naturaliste d'observatoires et d'observateurs que sont, par exemple, l'Office National des Forêts (ONF), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), ou encore Réserves Naturelles de France (RNF), sans oublier les Conservatoires des Espaces Naturels (CEN). Les données issues de ces organismes ont été largement enrichies par l'énorme travail des associations d'études et de protection de la nature (LPO, etc.) ou des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN), au plus près du terrain.

Toutes ces observations ont permis de recenser les Zones naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Plusieurs dispositifs s'appuient sur cette désignation.



LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le site Natura 2000 des Gorges de la Loire aval s'intègre dans la Trame Verte et Bleue locale. Celle-ci est constituée d'un maillage d'espaces naturels et agricoles, milieux terrestres (Trame Verte), zones humides et aquatiques (Trame Bleue), qui ne sont pas obligatoirement classés ou remarquables. Ainsi, toute la vallée alluviale de la Loire, à l'amont ou à l'aval de l'agglomération, les cours d'eau, plans d'eau voisins, les prairies alentour, les Bois Noirs ou un peu plus loin les Monts de la Madeleine font partie de cette Trame Verte et Bleue. Ce sont des liaisons fonctionnelles entre milieux naturels qui permettent la dispersion et la migration des espèces. A travers ce maillage, ces corridors, les espèces faunistiques (et floristiques) circulent et se propagent ... Assurer la préservation de la «TVB» c'est maintenir en bon état la biodiversité à transmettre aux jeunes générations.

ÉLUS ET CITOYENS, TOUS MOBILISÉS, TOUS CONCERNÉS

Vos élus ont pris leurs responsabilités

En France, l'Etat a choisi de confier aux collectivités locales la mise en place et l'animation des Documents d'Objectifs (DOCOB). Ce document fixe les grandes lignes du projet de territoire, projet qui se décline en un vaste programme d'actions pluriannuel.

Pour les gorges de la Loire aval, les élus de Roannais Agglomération ont accepté de piloter le projet à partir de 2009, en prenant la présidence du comité de pilotage chargé d'élaborer le DOCOB. Dans ce document, on a défini les mesures à prendre pour conserver dans un état favorable les habitats naturels de la faune ou de la flore sauvage (ce qui a justifié son classement Natura 2000). Ces mesures ont été définies en concertation pour tenir compte des particularités locales et être adaptées aux menaces spécifiques qui pèsent sur les habitats et les espèces.

Histoire d'une concertation locale réussie

Le comité de pilotage (COFIL) des gorges de la Loire, rassemble une cinquantaine de structures :

- les élus des collectivités (région, département, 14 communes et les intercommunalités),
- les administrations et établissements publics,
- les associations d'usagers, (protection de l'environnement, agriculteurs, exploitants forestiers, chasseurs, pêcheurs, marcheurs, clubs sportifs...),
- et des personnalités scientifiques.

Après avoir élaboré et adopté ensemble le DOCOB (2012), les acteurs locaux poursuivent la dynamique engagée en se réunissant régulièrement pour suivre et partager la mise en œuvre opérationnelle des actions sur le site.

NATURA 2000 ET MOI, C'EST DU GAGNANT – GAGNANT !

UN ENGAGEMENT... SANS RÉSERVE!

Les mesures prises dans le cadre de Natura 2000 ne visent pas à interdire les activités humaines :

elles les encadrent pour prévenir toute détérioration ou perturbation des habitats naturels et des habitats d'espèces. Les nombreuses phases de concertation locale et la définition même du périmètre du site Natura 2000 ne met donc personne « devant le fait accompli ».

Il existe même un certain nombre de mesures incitatives qui permettent d'engager divers partenariats.

La structure animatrice du site Natura 2000 accompagne les acteurs locaux en vue de favoriser un développement harmonieux du territoire

et de valoriser la richesse du patrimoine exceptionnel présent dans les gorges de la Loire.

En tant que professionnel, agriculteur, association ou même particulier, je peux devenir un acteur de Natura 2000, mais comment ça se passe ?

Que ce soit pour signer un Contrat Natura 2000, signer la Charte Natura 2000 ou juste déclarer une activité (pour évaluer son incidence).

JOUONS CARTES SUR TABLES : ÊTES-VOUS CONCERNÉS PAR NATURA 2000 ?

Rendez-vous sur geoportail.fr : sur la page d'accueil, rentrez le nom de votre commune puis validez. Ensuite, dans l'onglet « Cartes » (en haut à gauche), choisir « Développement durable, énergie », puis les couches « Natura 2000 » qui viendront automatiquement s'afficher sur le fond de carte principal.



TÉMOIGNAGES

Christian Lalœuf, agriculteur :

ROANNAIS AGGLOMÉRATION : Comment avez-vous découvert le dispositif N2000 ?

Christian Lalœuf : J'ai eu connaissance du dispositif Natura 2000 lors d'une réunion intercommunale à Cordelle. J'ai tout de suite pensé que c'était quelque chose de bien, d'intéressant.

R.A : Ce n'est pas ce que pensent les autres agriculteurs ?

C. L : Non. Et c'est vrai qu'on peut le voir comme une contrainte si on ne prend pas garde au fait que les mesures proposées ne soient pas adaptées aux pratiques d'une exploitation. L'animatrice Natura 2000, chargée de mission à la Communauté d'Agglomération, m'a expliqué le dispositif Natura 2000 au cours de plusieurs réunions et rencontres. Un bureau d'étude est alors venu pour réaliser un diagnostic d'exploitation pour identifier les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) les plus pertinentes sur l'exploitation. Je me suis dit « pourquoi pas ». C'est un moyen pour faire évoluer les pratiques. Sur notre exploitation, nous avons donc modifié le type de matériel utilisé pour que nos interventions impactent moins la biodiversité. Par exemple, pour l'entretien des haies, nous avons remplacé le gyrobroyeur par un lamier.

R.A : Les aides proposées sont-elles déterminantes ?

C. L : Oui. La compensation financière est là pour aider à cette évolution vers des pratiques moins intensives. D'ailleurs, la durabilité du dispositif dépend des financements et du budget. Sans contrepartie financière ce n'est pas durable.

R.A : Faites-vous connaître à votre tour ce dispositif ?

C. L : Aujourd'hui, nous travaillons sur la communication et la sensibilisation du public à travers la ferme pédagogique (écoles, collèges, centre de loisirs, crèches, maison de retraite, ADAPEI, IME, familles...). Tout au long de l'année, nous expliquons les différentes démarches à l'aide d'un sentier découverte pour aborder plusieurs thèmes (haies, mares, prairies, cultures...).

Cette plaquette nous sera très utile pour présenter Natura 2000.

Régine RAJOT, Maire délégué de Dancé :

ROANNAIS AGGLOMÉRATION : Comment avez-vous découvert le dispositif N2000 ?

Régine Rajot : J'ai découvert le dispositif Natura 2000 au cours de réunions organisées par les animateurs du site ou au cours d'informations lors des réunions du syndicat des communes riveraines des gorges. Sans être inquiète, j'ai senti que ce dispositif pouvait être une contrainte réglementaire de plus, notamment pour l'organisation de manifestations sportives dans les gorges. Certains agriculteurs, quant à eux, se demandaient quels impacts Natura 2000 pouvaient avoir sur leur activité.

R.A : Après qu'on vous l'ait mieux expliqué, qu'avez-vous alors pensé du dispositif ?

R. R : Finalement, lors des réunions suivantes animées par la chargée de mission Natura 2000, à Roanne, à Cordelle, à Dancé, on a compris que cela pouvait être un dispositif intéressant. Mais quels que soient les avantages (aides) ou les contraintes (changement de pratiques), le plus important c'est que la population soit bien informée. Or, ce n'est pas forcément le cas avec des mairies de petits villages pas toujours ouvertes. Pourtant, lors des successions par exemple, les pouvoirs publics doivent informer les notaires de la situation des parcelles qui sont en zone Natura 2000, pour que les personnes concernées soient conscientes de ce que cela implique dès le début.

R.A : Pensez-vous que cette plaquette d'information peut aider à convaincre ?

R. R : Ce type de plaquette d'information doit permettre aux personnes d'en apprendre plus sur ce dispositif. Il faudra la diffuser autrement et plus largement pour que les usagers soient informés.

LE SITE À VOL D'OISEAU

La Zone de Protection Spéciale « Gorges de la Loire aval » s'étend sur près de 30 km de long, du viaduc de Chessieux, à l'amont, au barrage de Villerest, à l'aval. Le site représente une surface de **7 384 ha concernant le territoire de 14 communes**. Il englobe la totalité de la retenue du barrage de Villerest (plus de 600 ha), les versants boisés et les espaces agricoles attenants. Cette mosaïque de milieux, notamment avec des zones bocagères extensives, abrite une avifaune diversifiée avec quelques espèces particulièrement remarquables.

À VOS JUMELLES !

Voici quatre secteurs représentatifs de ces milieux où l'on peut aisément observer les oiseaux du site Natura 2000.



1 LA PRESQU'ÎLE DE RIVES, UN EXEMPLE D'ESPACE AGRICOLE.

Située en rive droite de la Loire, la presqu'île de Rives est occupée essentiellement par des prairies pâturées (bovins, ovins), des landes et des friches. Les prairies sont parfois associées à un maillage bocager. On observe aussi quelques pelouses sèches sur les secteurs bien exposés au soleil, en bordure de plateau. On trouve également des zones de culture céréalière lorsque les sols sont plus profonds.

Cette juxtaposition de milieux ouverts est favorable à de nombreux oiseaux comme le Tarier pâtre. On note en particulier la présence de la Huppe fasciée (en régression en France) qui a pour habitude d'établir son nid dans le creux d'un arbre. L'Alouette lulu et la Caille des blés sont également présentes sur le versant sud, dans les parties embroussaillées ou en friche (prunelliers, genêts à balais...) et les prairies. Dans les haies, il n'est pas rare d'observer la Pie-grièche écorcheur, tandis que le ciel est occupé par de nombreux rapaces comme la Bondrée apivore ou le Milan noir.



2 LE BOIS DE CIERVE, UN EXEMPLE DE VERSANT BOISÉ

Cette zone abrupte est une véritable falaise, avec une chênaie sur la partie la plus haute. Malgré quelques plantations de résineux, les boisements sont surtout composés de feuillus spontanés (Chênes pédonculé et sessile) mêlés de Pin sylvestre, arbre abondant dans les gorges. Ils constituent une zone de refuge privilégiée pour la grande faune (Chevreuil, Sanglier). Ce site est assez représentatif des versants exposés au nord. Ailleurs, on peut trouver des chênaies-charmaies voire quelques petites hêtraies. Inversement, les boisements exposés au sud pourront offrir un paysage plus méditerranéen, avec le Chêne pubescent et l'Érable de Montpellier.

Les oiseaux forestiers trouvent ici un paradis. Le Pic noir est de plus en plus présent, et on rencontre aussi l'Autour des palombes : ce rapace est un remarquable chasseur d'oiseaux qu'il capture en sous-bois au prix de spectaculaires acrobaties. Le Pic mar, plutôt rare dans la département, a également été découvert récemment.



3 JŒUVRE, UN EXEMPLE DE LANDES ET DE MILIEUX ROCHEUX

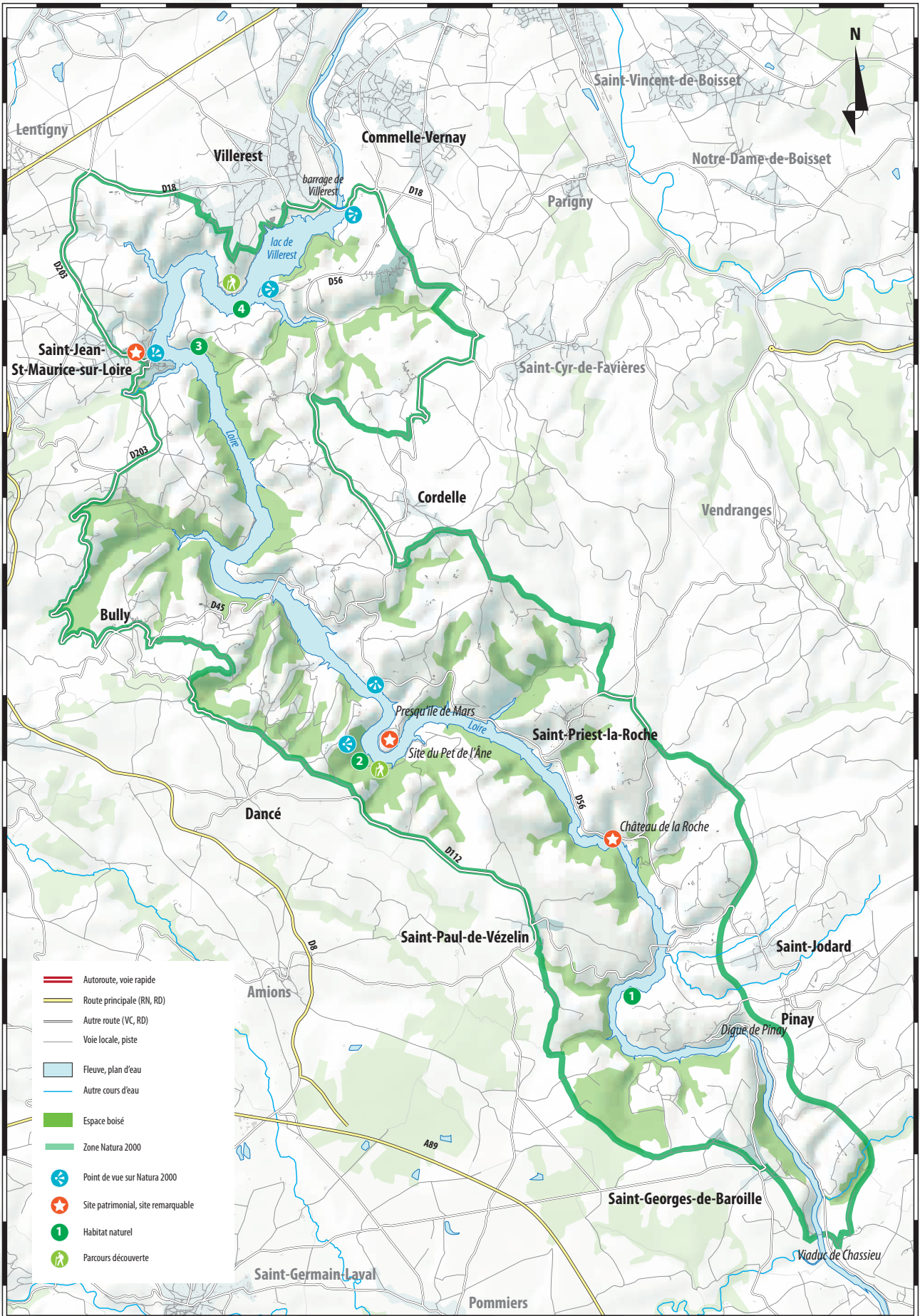
Si les pentes escarpées sont occupées (comme partout) par des boisements, les landes occupent ici les replats et les pentes plus douces. En bordure de plateau, l'agriculture persiste, avec quelques prairies pâturées par des moutons et des chevaux. Sur quelques secteurs bien exposés on peut trouver des pelouses sèches abritant la magnifique Pulsatille rouge. Les landes à Genêt purgatif de Jœuvre sont favorables aux deux Busards, cendré et Saint-Martin, qui nichent à même le sol. La roche est aussi bien présente, en amas ou en escarpement spectaculaire au-dessus du fleuve (juste en face de la presqu'île). C'est ici le royaume du plus grand rapace nocturne, le Grand-duc d'Europe. A noter aussi, la présence régulière de l'Engoulevent d'Europe dont le camouflage des plumes n'a rien à envier à celui du Grand-duc.



4 LE BARRAGE ET LE PLAN D'EAU

Si le site Natura 2000 représente avant tout des enjeux essentiels de maintien d'une avifaune nicheuse très abondante, le plan d'eau accueille aussi une multitude d'oiseaux d'eau en hivernage. C'est ainsi que le Grèbe huppé, le Canard colvert, et le Fuligule milouin sont régulièrement observés. D'autres espèces comme le Goéland cendré ou la Garrot à œil d'or ont été plus rarement rencontrées. Sur le mur du barrage, l'Hirondelle des rochers se reproduit tandis que le Tichodrome échelette vient y passer l'hiver.





GALERIE DE PORTRAITS

L'AVENIR DE NOS OISEAUX, COMME DE L'ENSEMBLE DES ESPÈCES VIVANTES, POURRAIT ÊTRE COMPROMIS SI NOUS NE MODIFIONS PAS D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE NOS COMPORTEMENTS ET SI NOUS NE PRENONS PAS EN COMPTE LES MENACES QUI PÈSENT LOCALEMENT SUR LES MILIEUX NATURELS. NATURA 2000 REPRÉSENTE UNE BELLE OPPORTUNITÉ DE CONCILIER ACTIVITÉS HUMAINES ET PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ DE NOS ESPACES NATURELS QUI ACCUEILLENENT UNE TELLE ABONDANCE D'OISEAUX.



BUSARD SAINT-MARTIN

Par un bel après-midi d'hiver, le Busard Saint-Martin, manteau gris clair marqué de noir aux ailes, explore d'un vol bas et louvoyant la lande à peine dégelée. Contrairement à son cousin, le Busard cendré, il passe toute l'année dans nos régions.

Sans relâche, cet acrobate spécialiste du rase-mottes passe son terrain de chasse au crible. Soudain, il interrompt son parcours par une brusque pirouette. Trop tard cependant, le Campagnol s'est déjà dissimulé. Combien de tentatives faudra-t-il avant la capture qui assurera sa propre survie ? Là-bas, sur le bord du plateau, l'oiseau gris poursuit sa quête obstinée.



CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC

Un point immobile dans l'azur du ciel. C'est le Circaète Jean-le-Blanc qui observe fixement sa proie. Soudain il pique ! Il disparaît alors dans les enchevêtrements des genêts. Quand il en ressort enfin, son vol est alourdi par la couleuvre qu'il a à moitié avalée et qui se tortille encore hors de son bec. Le territoire du « Circa » est vaste : l'ensemble des gorges lui convient, des landes aux prairies des plateaux, en passant par les berges asséchées où les reptiles peuvent se prélasser.



BONDRÉE APIVORE

Mais que fait cette Buse dans ce nuage de poussière ? Ce n'est pas elle, mais la Bondrée apivore qui, à l'aide de ses pattes robustes armées de longues griffes, déterre un nid de guêpes enfoui dans le sol. Autour d'elle, les hyménoptères s'agitent, lui foncent dessus et tentent de la piquer. Mais la multitude de petites plumes grises imbriquées sur sa tête et les épaisses écailles de ses pattes la protègent de la plupart des piqûres.

Son repas terminé, la Bondrée regagne son point d'observation dans un vieux Pin sylvestre.



MILAN NOIR

Nonchalant, donnant de temps en temps d'amples coups d'ailes paresseux, voici l'oiseau des ripisylves. Le Milan noir a choisi de descendre la Loire en longeant ses berges, en quête de nourriture. Dès qu'un cadavre de poisson est repéré, l'éboueur du fleuve effectue une brusque chute, se saisit de sa proie et l'emporte pour la dépecer sur un arbre voisin.

Arrivé en mars, le Milan noir repartira dans ses quartiers africains dès le mois de juillet.



GRAND-DUC D'EUROPE

Une silhouette énorme et inquiétante se découpe à l'horizon sous le clair de lune. Cet oiseau silencieux est le plus grand rapace nocturne d'Europe. Il se laisse maintenant glisser le long de la paroi et, sans le moindre bruissement d'aile, saisit l'imprudent hérisson dans ses serres puissantes. Il n'aura aucune difficulté à le ramener jusqu'à son réfectoire. Le voici revenu à la falaise alors que le jour se lève. Ses épaisses paupières blanches s'alourdissent et réduisent ses grands yeux oranges à un trait... Même pour l'observateur attentif, il ne sera bientôt, dans sa livrée brun ocre, qu'un rocher parmi les rochers...

Pour en savoir plus sur les espèces remarquables présentes dans les gorges de la Loire, cliquez sur le lien ou flashez le QR-Code ci-contre



René Diez

PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR

Aux beaux jours, il n'est pas rare d'apercevoir, installé au sommet d'un buisson de prunelier au feuillage encore naissant, un oiseau au masque de pirate. C'est la Pie-grièche écorcheur qui apprécie les gorges pour sa mosaïque de milieux, ses friches, ses haies, ses prairies qui abritent les insectes dont elle se nourrit. Elle tient son nom de sa manie d'empaler ses proies parfois encore vivantes sur les épines des arbustes pour se faire des garde-mangers. Âmes sensibles, s'abstenir !



Joël Vial

PIC NOIR

C'est au mois de mars que retentit un étrange tambourinage au cœur de la forêt. Le Pic noir frappe vigoureusement une branche morte de son bec puissant. La cadence de martèlement ressemble à la tombée d'une bille rebondissant sur une planche. C'est comme cela que le plus grand pic européen signale sa présence à ses congénères. Ce mangeur de fourmis et de larves d'insectes xylophages creuse une vaste loge de près de 15 cm de haut, de préférence dans le tronc lisse d'un beau hêtre. Quant à son chant, on dirait un rire puissant que l'on entend à des kilomètres à la ronde !



René Diez

ENGOULEVENT D'EUROPE

La nuit tombe. Une silhouette hésitante grosse comme un pigeon et aux ailes pointues tourne au-dessus de la lande. Son vol est silencieux et irrégulier. L'Engoulevent d'Europe vient de quitter sa retraite diurne pour se lancer à la poursuite des insectes. Il vole avec le bec ouvert jusqu'aux oreilles. Quel four !

C'est aussi au coucher du soleil que s'élève son chant semblable au ronronnement monotone d'un moteur de vieille mobylette. En plein jour, ne le cherchez pas, son plumage ressemble à une écorce encroûtée de lichens : il le rend presque invisible, posé au sol.



Bénédictine Canal

ALOUETTE LULU

Par une belle journée de fin d'hiver montent des prés de belles phrases aussi musicales que mélancoliques. Ce n'est pas étonnant que l'Alouette lulu ait inspiré les compositeurs, comme Olivier Messaien. De toutes les alouettes, la lulu est celle qui préfère les espaces ouverts mais avec quelques arbres pour se percher et parfois chanter. Elle pousse néanmoins sa mélodie le plus souvent en vol, comme ses cousines.



René Diez

L'HIRONDELLE NE FAIT PLUS LE PRINTEMPS DES HOMMES

Et c'est bien malheureux. Quelles que soient les raisons (réchauffement climatique, pesticides, raréfaction des insectes...), les différentes espèces d'hirondelles et de martinets sont en fort déclin en Europe. Heureusement, il existe localement, comme dans les gorges de la Loire, des espaces favorables à leur implantation. Une colonie d'hirondelles des rochers est visible toute l'année autour du barrage de Villerest. Le Martinet noir égaye encore nos soirées d'été de ses cris perçants et de son vol acrobatique. L'Hirondelle rustique profite toujours de quelques vieilles granges encore ouvertes pour faire son nid... Mais beaucoup manquent à l'appel : l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle de rivage, le Martinet à ventre blanc... Toutes ces espèces ne font pas partie de l'Annexe I de la Directive Oiseaux, mais elles sont un symbole de nos campagnes qu'il ne faut surtout pas négliger. Souhaitons que les actions menées dans les gorges de la Loire puissent leur être profitables à terme. Sauvons nos hirondelles et nos martinets !

C'EST JURIDIQUE...

Un cadre juridique européen

Depuis le sommet de Rio en 1992, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur son territoire, en créant le réseau de sites Natura 2000. Aujourd'hui, il s'agit du plus vaste réseau de sites protégés au monde!

Ce réseau est fondé sur la mise en application de deux directives européennes, la directive Habitats faune flore et la directive Oiseaux.

Un cadre juridique national

La démarche française met en avant la concertation, le volontariat et la contractualisation. Le code de l'environnement consacre une section particulière aux sites Natura 2000 dans laquelle il fixe le cadre général de leur désignation et de leur gestion.



Pour plus de précisions sur ces directives européennes, flashez le QR-Code ci-dessus.

...C'EST MATHÉMATIQUE !

OPÉRATION COMPRÉHENSION

Médiation + Concertation = Appropriation locale

Afin que les partenaires s'approprient les enjeux du dispositif Natura 2000, la France favorise la concertation : élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et autres experts sont associés à la gestion de chaque site. La participation active de l'ensemble des acteurs locaux et le dialogue au sein des comités de pilotage (COPIL) des sites Natura 2000 permettent à chacun de

s'approprier les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire, de contribuer à la définition des objectifs et de construire une gestion de la nature fondée sur les connaissances des acteurs du territoire.

OPÉRATION PARTICIPATION

Volontariat + contractualisation = Gouvernance locale

La France a aussi fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité à des particuliers détenteurs de droits réels sur les espaces concernés de

s'investir dans leur gestion par la signature de contrats et de chartes Natura 2000. Cette politique vise le développement d'une gouvernance locale et encourage une adhésion effective des citoyens aux objectifs de Natura 2000. Dans le cadre de cette politique contractuelle, le COPIL joue un rôle important dans la planification des actions de gestion du site. Ses réunions régulières permettent de mettre en perspective les actions de conservation de la biodiversité à mener dans un contexte de valorisation des territoires.

REPÈRES CHIFFRÉS

Les gorges de la Loire ne sont pas une île perdue au milieu d'un océan. Natura 2000 représente une surface très importante du territoire européen. La part d'Auvergne-Rhône-Alpes en France est elle-même une des plus importantes...

En Europe

Le réseau de sites européens représente :

- 5 572 zones de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS) ;
- 23 726 zones spéciales de conservation pour les habitats naturels et les espèces (ZSC).

En France

Le réseau de sites français représente :

- 399 zones de protection spéciales pour les oiseaux (ZPS)
- 1 369 zones spéciales de conservation pour les habitats naturels et les espèces (ZSC)
- 13 128 communes supports du réseau

La directive Oiseaux vise 617 espèces d'oiseaux.

La directive Habitats faune flore répertorie :

- 231 types d'habitats naturels
- 1 563 espèces animales (536 espèces prioritaires, identifiées à l'annexe II de la directive)
- 966 espèces végétales (658 espèces identifiées prioritaires, à l'annexe II de la directive)

En Auvergne-Rhône-Alpes Le réseau de sites régional représente :

- 47 zones de protection spéciales pour les oiseaux (ZPS)
- 213 zones spéciales de conservation pour les habitats et les espèces (ZSC) ;
- Soit 260 sites couvrant presque 950 000 hectares, c'est à dire plus de 13% de la superficie de la région. Dans la Loire, ce sont presque 60 000 ha en 2017.

LA DIRECTIVE EUROPÉENNE

La directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009

Elle a pour origine la Directive Oiseaux de 1979. Son objectif est la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages. Elle définit les règles encadrant leur protection, leur gestion et leur régulation. Elle s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats. Certaines espèces nécessitant une attention particulière afin d'assurer leur survie, précisées à l'annexe I, font l'objet de mesures spéciales concernant leur habitat. Ces espèces, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière, sont protégées dans des sites Natura 2000 appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992

Elle a pour objet la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages. Les annexes I et II de cette directive listent les types d'habitats naturels et les espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000 appelés Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

La directive établit un cadre pour les actions communautaires de conservation de ces espèces et habitats en cherchant à concilier les dimensions scientifiques qui fondent les délimitations des sites avec les exigences économiques, sociales et culturelles des territoires.

Ce sont ces deux directives qui ont imposé à chaque État membre, dont la France, d'identifier sur son territoire ces deux types de sites « d'intérêt communautaire » (c'est à dire représentatifs de la biodiversité européenne). Une fois désignés, ces sites font partie intégrante du réseau Natura 2000 et doivent être gérés de façon à garantir la préservation à long terme des espèces et des habitats qui justifient leur désignation.



Roannais Agglomération :

Service environnement - 04 77 44 29 50
www.agglo-roanne.fr

DDT de la Loire :

Pôle «nature, forêt, chasse» - Service «eau et environnement» - 04 77 43 80 76 | loire.gouv.fr

Cette action est co-financée par l'Union Européenne et l'État



**L'EUROPE S'ENGAGE
en région**
Auvergne Rhône Alpes
avec le FEADER



FOREZ 25th
communauté
de communes

